

| | | |
|-------------------------------|--|--|
| <p>Mairie de VIEUX</p> | <p><u>SEANCE DU</u> <u>7 novembre 2015</u></p> | <p><u>ORDRE DU JOUR</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Suppression rond point, - Révision du plan de zonage de l'assainissement collectif, - Révision de la taxe d'assainissement, - Dissolution du budget du CCAS, - Fusillés pour l'exemple - Questions diverses : <ul style="list-style-type: none"> - Cimetière - Régularisation empiètement illégal sur le domaine public, - Eglise - Contrat Julien Bellancourt - Cérémonie 11 novembre - Bureau de vote élections régionales - Café citoyen - CCVG-PS |
|-------------------------------|--|--|

Membres présents: Annick PIEUX, Lionel BOUDGHENE, Guy LEGROS, Fanny ANAYA-LACASSAGNE, , Gaëtan GÖBBELS, Glynis GRIFFITHS, Rose-Marie KURGOUALE, François MAURY, Koosje SNOEK.

Membres excusés: Matthieu CASTAN, Mathieu DAUPLEIX

Secrétaire de séance : Guy Legros.

L'an deux mille quinze, le 7 novembre à 10h

Le Conseil municipal de la ville de VIEUX, dûment convoqué par Madame le Maire le 31 octobre 2015, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales – CGCT (article L 2121-7), s'est réuni au lieu ordinaire des séances.

I. Délibérations

1. Suppression du rond point.

Madame le Maire informe le Conseil qu'elle a demandé à Monsieur Badoc de redessiner le carrefour à l'entrée du village dans le cadre de la suppression du rond point. Elle présente le projet avec certaines modifications portées au plan de Monsieur Badoc :

- le terrain de ramassage scolaire sera légèrement agrandi
- la D1 sera prioritaire
- trois passages piétons seront réalisés : un après le pont sur la D 26 et un sur la D1 avant le carrefour en entrant dans le village et un passage en dos-d'âne devant le 6 route de Cahuzac.
- Provisoirement, le bitume ne sera pas modifié et des rochers seront mis en place pour matérialiser les bordures et tracer le carrefour. Ainsi d'éventuelles rectifications pourront être portées avant de réaliser l'aménagement définitif.

Le Conseil Municipal à l'unanimité:

- Approuve le projet le projet de suppression du rond point et d'aménagement du nouveau carrefour, tel que présenté par Madame le Maire

2. Révision du plan de zonage de l'assainissement collectif.

Madame le Maire rappelle au Conseil que dans le plan de zonage de l'assainissement collectif, certains terrains n'ont pas été pris en compte. Elle propose d'intégrer dans le plan de zonage les parcelles suivantes:

- Inclure l'emplacement de la station d'épuration Aux Ortes (parcelle ZB 58)
- Inclure les parcelles à Puech de l'Homp D 289, D 290, D 291, D 294, et à Léminade: A 6, A 7, A 8, A 9 déjà raccordées mais hors zonage
- Prolonger le zonage côté Léminade pour inclure les parcelles A 20, A 16, A 15, A 13, A 382 ainsi que les parcelles situées Puech de l'Homp D 288, D 578, D 571.

Pour cela, il sera nécessaire de réaliser une procédure de révision du plan de zonage qui consistera d'abord à choisir un bureau d'études pour réaliser une étude avec plusieurs scénarios possibles, puis à faire une enquête publique, avant d'entériner le plan de zonage.

Madame le Maire demande au Conseil de délibérer sur le lancement de cette procédure de révision du plan de zonage de l'assainissement collectif pour les parcelles citées.

Madame Kurgouale, concernée par une partie de cette révision, n'a pas pris part au vote.

Le Conseil Municipal à l'unanimité:

- Approuve le lancement de la procédure décrite ci-dessus

3. Révision de la taxe d'assainissement.

Le service de l'eau du département et la DDT ont indiqué à Madame le Maire que le mode de calcul actuel de la redevance d'assainissement est illégal.

Madame le Maire propose de revoir le calcul de la taxe d'assainissement selon les modalités indiquées par Monsieur Viguière du service de l'eau du département selon la législation en vigueur avec une part fixe et une part variable.

La part fixe représente 40% d'une consommation de 120m³, abonnement compris soit 119€ TTC.

La part variable est calculée sur la consommation annuelle réelle de l'eau de l'année précédente à 1.74€ TTC le m³.

Madame le Maire propose au Conseil de délibérer sur la mise en place de ce nouveau mode de calcul en 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve ce nouveau mode de calcul de la redevance d'assainissement qui sera applicable en 2016.

4. Dissolution du budget du CCAS.

Madame le Maire informe le Conseil que l'obligation légale d'une création de CCAS a été levée pour les communes de moins de 1500 habitants. Le CCAS ayant très peu fonctionné ces dernières années, la trésorerie de Gaillac conseille à la commune de dissoudre le budget annexe et d'intégrer les résultats sur le budget principal de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve la dissolution du budget annexe du CCAS.

5. Réhabilitation publique et collective des Fusillés pour l'exemple de la 1^e G.M

Madame le Maire informe le Conseil que le Conseil départemental et de nombreuses municipalités ont pris une délibération en faveur de la réhabilitation publique et collective des Fusillés pour l'exemple de la 1^e G.M.

Madame le Maire propose au Conseil de prendre une délibération en ce sens.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve la réhabilitation collective des Fusillés pour l'exemple de la 1^e G.M.

II. Questions diverses

1. Cimetière.

- Drain

Mme le Maire informe le Conseil que Mme Kurgouale et M. Legros ont posé un drain au dernier étage du cimetière pour empêcher l'eau de stagner dans les nouveaux caveaux, permettant en même temps d'assainir les caveaux des étages inférieurs.

- Tarif concessions du bas du cimetière

Madame le Maire demande au groupe de travail du cimetière de réfléchir sur les tarifs des concessions du bas du cimetière.

- Procédure de reprise des concessions abandonnées.

Madame le Maire informe le Conseil qu'elle réalisera le 2 décembre 2015, un PV de constat d'abandon des concessions du cimetière dans le cadre d'une procédure de reprise des concessions.

2. Régularisation d'un empiètement illégal sur le domaine public.

Madame le Maire informe que le propriétaire du perron construit illégalement sur la voie communale, en a détruit les 2/3, conformément à la demande du conseil et a construit un mur de soutien pour éviter un affaissement de la route.

3. Vente chemin communal

Madame le Maire informe le conseil que dans le cadre de la vente du chemin communal aux Harkness, un géomètre est venu sur place pour réaliser le bornage nécessaire à l'établissement d'un acte authentique chez le notaire.

4. Eglise

- Cloches

Madame le Maire informe le conseil que les cloches de l'église ont été réparées par l'entreprise Lepicard et Marty, en concurrence avec l'entreprise Angelus.

- Electricité

Toutes les ampoules de l'église doivent être renouvelées. Monsieur Puech a été choisi parmi la société Progelek et Concept élec, pour réaliser les travaux.

5. Contrat Julien Bellancourt

Madame le Maire informe le Conseil que Monsieur Bellancourt a trouvé un travail à temps complet sur Toulouse et démissionne donc de son emploi d'agent d'entretien.

Une réflexion est lancée pour pourvoir à son remplacement, soit par des prestataires, soit en mutualisant un agent avec d'autres communes. Ces deux possibilités doivent être examinées par les conseillers.

6. Cérémonie 11 novembre

La cérémonie aura lieu ce jour-là à 11 heures. Deux rosiers seront plantés, Verdun et la Marne, créés en l'honneur des combattants.

A l'issue de la cérémonie, un apéritif sera offert par la mairie.

7. Bureau de vote des élections régionales

Composition du bureau le 06.12

- Président : François Maury
- Assesseurs : Guy Leros, Lionel BOudghene, Koosje Snoek, Rose-Marie Kurgouale, Gaëtan Göbbels.
- Secrétaire : Annick Pieux

Composition du bureau le 13.12

- Président : François Maury
- Assesseurs : Guy Leros, Lionel Boudghene, Koosje Snoek, Rose-Marie Kurgouale, Fanny Anaya-Lacassagne.
- Secrétaire : Annick Pieux

8. Café citoyen

Madame le Maire informe le Conseil que Thomas Brun, Président de l' Arcadie d'Albi, l'a contacté pour organiser des cafés citoyens sur la commune. Une séance gratuite a été organisée le 5 novembre. Monsieur Brun demande au Conseil la prise en charge financière de huit séances pour un montant de 800€. Le conseil refuse cette prise en charge.

9. CCVG-PS

La discussion relative à l'intégration de 5 communes dans la CCVG-PS et au projet de schéma de coopération intercommunale réalisé par le préfet a été reporté au prochain Conseil

La séance est levée à 12h30.